

Communiqué, le 18 février 2013



## Avenir noir pour l'ours blanc



<http://www.northwoodsadventures.com/PolarBearHunt.htm>

La chasse à l'ours blanc bat son plein. Les agences de tourisme cynégétique du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba au Canada sont surbookées jusqu'en 2014. Pour répondre à la demande, le Territoire du Nunavut augmente les quotas de chasse dans la Baie d'Hudson sans tenir compte de l'avis défavorable du Groupe des Spécialistes de l'Ours Polaire de l'UICN. L'ours blanc est la « cible absolue ». Ça change de l'éléphant. Ça fait changer d'air. C'est le challenge du siècle au sommet du monde. « Pour nos clients européens, nous recommandons au moins du calibre 8 x 57 mm mais le meilleur c'est du 9.3 x 74 mm ». Si vous êtes à la hauteur, vous reviendrez au pays avec le plus prestigieux des trophées. Les meilleurs taxidermistes du Canada pourront vous y aider.

Pour les paresseux, la vente aux enchères permet sans se déplacer d'acquérir la dépouille d'un animal prestigieux, adapté à la banquise depuis plusieurs millions d'années et voué à l'extinction d'ici quelques décennies, si aucune mesure n'est prise. Le nombre de peaux mises aux enchères et les prix augmentent.

En même temps, les publications scientifiques se succèdent en rafale pour prédire un avenir noir aux ours blancs. Le dernier article paru début février 2013 dans *Conservation Letters* est signé par un spécialiste canadien en collaboration avec 11 scientifiques internationaux. Il presse la communauté internationale d'agir maintenant pour sauver l'espèce. La régression de la banquise arctique plonge l'ours polaire dans le cycle irréversible de la pénurie alimentaire. Les difficultés d'accès aux ressources vitales diminuent sa robustesse et ses capacités de reproduction.

**Pourtant, seuls 11 pays de l'Union Européenne soutiennent -la France n'en fait pas partie- la proposition des Etats-Unis d'inscrire l'ours polaire en Annexe I de la CITES, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dont la session plénière se tiendra en mars 2013 à Bangkok en Thaïlande. En conséquence, l'Union fait circuler une contre-proposition dite de compromis. Il s'agirait dans les 3 ans qui viennent**

d'approfondir les connaissances sur les populations d'ours polaires, d'examiner tous les risques actuels et à venir qui pèsent sur l'espèce et d'évaluer dans ce contexte l'impact du commerce international. A l'issue de ce processus, l'Union Européenne pourrait soutenir une proposition d'inscription en Annexe I lors de la session plénière de la CITES en 2016. **3 ans de plus de perdus pour l'ours polaire ; la proposition d'inscription en Annexe I des Etats-Unis a déjà échoué en 2010 au Qatar à cause de l'opposition des 27 pays de l'Union Européenne (48 votes pour, 62 contre et 11 abstention – 2/3 des voix exprimées sont nécessaires à l'adoption).**

L'Annexe I de la CITES interdit le commerce international. Les autorités scientifiques des pays d'importation des trophées de chasse non destinés au commerce peuvent refuser de délivrer un permis si elles estiment que la chasse nuit à la survie de l'espèce.

L'inscription à l'Annexe I n'aura pas d'effet sur la chasse de subsistance des populations autochtones : la CITES ne s'intéresse pas à la chasse et à la consommation locales. Le « Polar Bear Watching » génère plus de recettes que la chasse. L'artisanat Inuit propose des créations remarquables à l'effigie de l'ours polaire, sans utiliser des parties d'ours polaire. Les Inuits, grâce à l'autonomie récente du Groenland et à la fondation du Territoire du Nunavut au Canada, ont d'autres perspectives pour assurer leur développement que le commerce international d'ours polaires ou de parties d'ours polaires. Ils sont désormais impliqués dans la gestion des ressources halieutiques, géologiques et touristiques de leurs territoires et des mers adjacentes.

**La Coalition pour les Ours Polaires souhaite que la France rejoigne sans tarder les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, la Pologne, la Lituanie, la Roumanie, l'Autriche et les autres pays favorables à l'interdiction du commerce international des ours polaires. Cette mesure ne freinera pas la fonte de la banquise arctique mais elle contribuera à la protection de l'espèce.**

**Contact:**

**Céline Sissler-Bienvenu** (IFAW France) - Tél: 03.26.48.29.20 ; Mobile : 06.17.56.10.74 ; Email :

[csissler@ifaw.org](mailto:csissler@ifaw.org)

**Charlotte Nithart** (Robin des Bois) - Tél: 01 48 04 09 36 ; Email : [c.nithart@robindesbois.org](mailto:c.nithart@robindesbois.org)

Lien vers le précédent communiqué du 13 décembre 2012 « 13 associations exhortent la France à s'opposer au commerce international des ours polaires et de leurs parties »

<http://www.robindesbois.org/communiqués/animal/2012/13-associations-exhortent-la-France-ours-polaires.html>

Lien vers le communiqué du 5 février 2013 « La consternation de l'ours blanc »

<http://www.robindesbois.org/communiqués/animal/2013/la-consternation-de-l-ours-blanc.html>

**Associations membres de la Coalition Ours Polaires** : IFAW France, Robin des Bois, Fondation Brigitte Bardot, One Voice, Sea Sheperd France, 30 Millions d'Amis, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'ASPAS, AVES France, L214, le CRAC, Ecologie sans Frontière, les Amis de la Terre.